

# REUNION DU COMITE

## DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIES DU GERS

### RAPPORT RELATIF AU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-sept février à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean DUCLAVÉ, Vice-président.

Lors de cette séance du Comité, le débat sur les orientations budgétaires de l'exercice budgétaire 2024 s'est tenu.

Étaient présents : MM. ARIES Eric, BACQUE Alain, BARON Philippe, BLAYA Bruno, BLONDEAU Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, CABOS Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DIEDERICH Henri, DORBES Marceau, DUCERE Jean, DUCLAVE Jean, DUFOUR Philippe, DURREY Joël, ESQUIRO Paul, FALCO Jean, FORMENT Guy, GIACOSA Patrick, GOURGUES Gérard, LACOMME Pierre, LARRIEU Muriel, LE MAIRE Jean-Claude, LEZIAN Max, MARAGNON Roland, PASQUALINI Jean-Claude, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, SORIANO Michel, THIEUX-LOUIT Véronique

Absents et excusés : MM. DUPUY Jean-Guy, BELMONTE Julien, BLANCHARD Isabelle, BURGAN Michel, CARDONA Christian, DERENS Anne-Sophie, DUFFOURG Alain, DUPOUTS Roland, LALANNE Philippe, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, MESTE Michel, NARRAN Béatrice, PEYRUSSE Anne-Aymone, PIETERS Christiane, SOUMEILLAN Henri, THOMAS Jean-François

La préparation du budget primitif 2024 s'appuie sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 ; elle s'établit comme suit :

• Dépenses totales réalisées	24 861 299,47 €
• Dépenses de fonctionnement	3 821 766,09 €
dont dépenses réelles	2 082 091,92 €
dont opérations d'ordre (amortissements)	1 739 674,17 €
• Dépenses d'investissement	21 039 533,38 €
dont travaux d'électrification rurale	12 464 386,23 €
dont travaux d'éclairage public	5 956 199,65 €
dont subventions d'équipement pour les travaux d'éclairage public	1 374 921,86 €
dont travaux téléphoniques	208 617,47 €
dont titres de participation	987 750,00 €
dont autres dépenses d'investissement	47 658,17 €

• Recettes totales réalisées	25 668 079,80 €
▪ Recettes de fonctionnement	13 094 652,06 €
▪ Recettes d'investissement	12 573 427,74 €
• Affectation du résultat 2022	6 601 228,58 €
• Restes à réaliser de l'exercice 2023	6 109 591,08 €

Par ailleurs, l'historique des dépenses du Syndicat Territoire d'Energies du Gers de 2015 à 2023 montre une évolution constante des dépenses d'investissement ; le tableau ci-dessous décrit cette évolution :

EVOLUTION DES DEPENSES DU STEG DE 2015 A 2023

	Exécution en 2015	Exécution en 2016	Exécution en 2017	Exécution en 2018	Exécution en 2019	Exécution en 2020	Exécution en 2021	Exécution en 2022	Exécution en 2023
<b>Total investissement</b>	<b>21 158 873,27 €</b>	<b>17 444 643,60 €</b>	<b>17 715 356,11 €</b>	<b>22 045 507,82 €</b>	<b>17 579 056,85 €</b>	<b>17 525 179,77 €</b>	<b>14 357 194,32 €</b>	<b>14 860 826,36 €</b>	<b>21 039 533,38 €</b>
Electrification Rurale	16 193 840,71 €	12 803 524,27 €	11 093 721,73 €	10 823 281,92 €	11 078 240,42 €	11 580 283,32 €	10 772 072,92 €	11 074 791,14 €	12 464 386,23 €
Eclairage Public	3 834 432,39 €	3 373 938,05 €	3 143 053,83 €	7 453 857,66 €	3 653 529,93 €	3 038 460,15 €	2 677 176,05 €	2 800 600,38 €	5 956 199,65 €
Autres dépenses d'investissement	1 130 600,17 €	1 267 181,28 €	3 478 580,55 €	3 768 368,24 €	2 847 286,50 €	2 906 436,30 €	907 945,35 €	985 434,84 €	2 618 947,50 €
<b>Total fonctionnement</b>	<b>2 287 753,12 €</b>	<b>2 419 449,99 €</b>	<b>2 145 379,47 €</b>	<b>2 303 472,62 €</b>	<b>2 721 246,78 €</b>	<b>2 817 426,84 €</b>	<b>5 532 207,30 €</b>	<b>3 534 849,44 €</b>	<b>3 821 766,09 €</b>
<b>Total des dépenses de l'exercice</b>	<b>25 617 432,85 €</b>	<b>19 864 093,59 €</b>	<b>19 860 735,58 €</b>	<b>24 348 980,44 €</b>	<b>20 300 303,63 €</b>	<b>20 342 606,61 €</b>	<b>19 889 401,62 €</b>	<b>18 395 675,80 €</b>	<b>24 861 299,47 €</b>

(1) "Les autres dépenses d'investissement" en 2023 se décomposent comme suit :

Subvention -d'équipement pour les travaux d'éclairage public	1 374 921,86 €	( 779 669,99 €	en 2022 )
Travaux téléphoniques	208 617,47 €	( 199 176,85 €	en 2022 )
Titre de participation	987 750,00 €	( Création SEM Energies 32)	
Autre (dépenses d'investissement liées au fonctionnement du STEG)	47 658,17 €		

Il est proposé pour 2024 d'ouvrir des crédits dans la continuité de l'exercice 2023.

Ainsi, le montant des dépenses d'investissement du Syndicat Territoire d'Energies du Gers pour l'exercice 2024 est estimé à environ 20 000 000 d'euros, hors opérations d'ordre.

Le montant des dépenses de fonctionnement du Syndicat Territoire d'Energies du Gers est estimé à environ 4 000 000 d'euros, pour l'exercice 2024.

Il est précisé qu'aucun emprunt n'a été contracté par le Syndicat, et qu'aucun emprunt n'est prévu pour l'exercice 2024.

Le tableau des emplois du personnel du Syndicat s'établit comme dans le tableau ci-dessous :

<b>TABLEAU DES EMPLOIS DU STEG</b>				
<b>CADRES D'EMPLOI</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Fonctions attachées à l'emploi</b>	<b>Nombre</b>	<b>Emplois pourvus</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
ATTACHE TERRITORIAL	35h	Directeur administratif Responsable administratif et financier Conseil auprès des SIE et des communes	1	OUI
ATTACHE TERRITORIAL	35h	Contrôle du Cahier des Charges de Concession Questions juridiques propres à l'énergie Gestion administrative et juridique	1	OUI
REDACTEUR TERRITORIAL	35h	Secrétariat général	1	NON
REDACTEUR TERRITORIAL	35h	Secrétariat technique Comptabilité	1	OUI
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	35h	Comptabilité Secrétariat divers	1	OUI
	35h	Accueil - Standard Secrétariat divers	1	OUI
	35h	Comptabilité Secrétariat	1	OUI
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL		Secrétariat technique Comptabilité	1	NON
	35h	Secrétariat général	1	OUI

FILIERE TECHNIQUE				
INGENIEUR TERRITORIAL	35h	Directeur des services du STEG Directeur des services techniques Responsable des travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et de gaz	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35h	Mise en œuvre et suivi des travaux d'extension de réseaux	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35h	Travaux d'enfouissement de réseaux électriques et téléphoniques	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35h	Mise en œuvre et suivi des travaux d'éclairage public	1	OUI
En référence au cadre d'emploi des Techniciens territoriaux	35h	Conseiller en énergie partagé Conseil auprès des communes dans le cadre de la loi de transition énergétique du 17 août 2015	1	OUI
AGENT DE MAITRISE	35h	Informatique Assistant technique pour les dossiers d'éclairage public	1	OUI



Les membres du Comité du STEG prennent acte du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2024.

Pour le Président empêché,  
Le Premier Vice-président du Syndicat,

  
Jean DUCLAVÉ



REÇU A LA PREFECTURE  
DU GERS

LE 29 FEV. 2024

